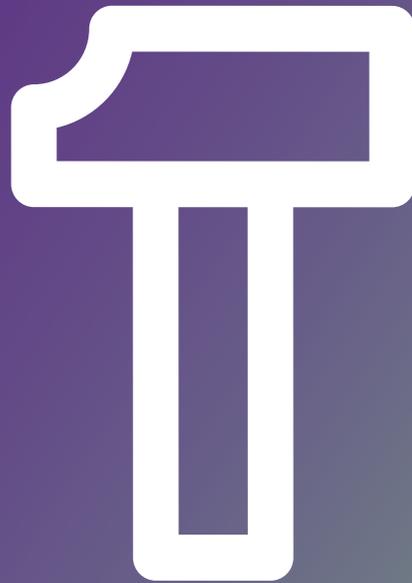


Rénovation de façade ou travaux de démolition ?



proximus



Comment reconnaître l'infrastructure fibre de Proximus sur votre façade ?

Là où Proximus déploie la fibre, vous verrez peut-être des câbles fibre optique ou des prises de raccordement sur votre façade ou celle de vos voisins. Vous reconnaîtrez le câblage de façade Proximus à un ou plusieurs des éléments suivants. Vous ne les trouverez pas nécessairement tous sur votre façade.



Prise de raccordement

(boîte noire : 15 x 10 cm)
avec logo Proximus



Connexion fibre Proximus existante

sur la façade



Tube protecteur vertical

pour fixer le câble venant du sol
sur la façade

À quoi devez-vous prêter attention ?

Dans cette brochure, vous trouvez la procédure à suivre pour effectuer vos travaux dans les règles. Suivez ces étapes si, par exemple, vous isolez, peignez, sablez votre façade, si vous y appliquez du crépi, ou si vous démolissez le bâtiment.

ÉTAPE 1

Contactez Proximus si une infrastructure fibre est fixée à votre façade. Utilisez pour cela le formulaire en ligne disponible sur notre site web. Effectuez cette démarche au moins 8 semaines avant le début des travaux. Le lien figurant au dos de ce dépliant vous mène tout droit à notre formulaire.

ÉTAPE 2

Nous vous contactons pour vous envoyer un technicien Proximus. Lors de son passage, examinez avec lui la meilleure manière de déplacer temporairement le câble fibre optique Proximus afin que vous puissiez effectuer vos travaux.

 Contactez tous les services publics dont les câbles sont fixés à votre façade.



Important !

• Point de vue planning

Informez-nous à temps : au moins 8 semaines avant le début des travaux. En effet, nous devons parfois demander des permis ou trouver une alternative.

• Attention, risques de dégradation

La fibre optique est une technologie sensible. C'est pourquoi le câble ne peut être manipulé que par les employés de Proximus. Vous évitez ainsi les problèmes de connexion chez les voisins et les éventuelles réclamations en dommages et intérêts.



Qui fait quoi ?



Vous



Proximus

Contactez toutes les entreprises d'utilité publique.

Une infrastructure fibre optique est fixée à votre façade ? Contactez Proximus via le formulaire en ligne disponible sur notre site web.



1



2

Nous vous contactons pour fixer un rendez-vous avec notre technicien.



3

Notre technicien se rend chez vous pour voir comment nous pouvons déplacer l'infrastructure fibre optique de manière provisoire et la réinstaller définitivement après les travaux.



4

Nous déplaçons temporairement notre infrastructure fibre optique.



5

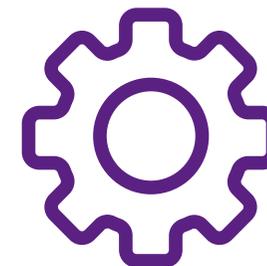
Vous pouvez maintenant effectuer vos travaux de rénovation.



6

Vos travaux sont terminés ? Nous remettons notre infrastructure fibre optique en place de façon permanente.

Modifications... grandes ou petites ?



Selon la nature des travaux – si vous nettoyez ou repeignez votre façade par exemple –, nous pouvons facilement remettre en place le câblage de la façade après les travaux.

Petits travaux

AVANT



APRÈS



Grands travaux

Vous apportez des modifications importantes à votre façade (application de crépi, isolation, démolition, etc.) ? Notre technicien examine ce qu'il y a lieu de faire pour réinstaller définitivement le câblage fibre optique après les travaux.



Combien ça coûte ?

Lors de certaines interventions, (nettoyage de façade, peinture, etc.), il est facile de refixer le câblage de façade une fois les travaux terminés.

- Dans ce cas, Proximus déplace gratuitement les différents éléments fibre de votre façade si c'est nécessaire du point de vue technique.
- Par contre, si vous souhaitez que nous placions le câblage fibre optique dans le sol de manière permanente, le coût de cette opération ainsi que les frais de remise en état esthétique sont à votre charge.



Contactez-nous

Infos techniques : proximus.be/construire

Formulaire de demande : proximus.be/demolition